Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

Herausgeber: Office central suisse du tourisme

Band: 1 (1941)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

V. Administration

1. Organes.

a) Membres

Le 18 novembre 1940, date de l'assemblée constitutive de l'O. C. S. T., 148 membres avaient signé une déclaration d'adhésion, alors que l'ancienne Association comptait 142 adhérents à fin 1940. En outre, 8 maisons s'étaient engagées à verser des contributions volontaires.

Grâce aux campagnes de recrutement menées au cours de l'exercice, l'effectif de nos sociétaires s'est accru à 213 et le nombre des contributeurs bénévoles s'élevait à 35 à la fin d'avril 1942.

La plupart des membres ont assisté à l'assemblée constitutive qui s'est déroulée dans la magnifique salle des délibérations du Grand Conseil, à l'Hôtel de ville de Zurich. La séance débuta par une allocution de M. le Conseiller fédéral Celio, que soulignèrent de vifs applaudissements. Puis l'assemblée, présidée par M. Cottier, directeur de l'Office fédéral des transports, aborda la discussion des statuts, les approuva à l'unanimité et nomma les membres du comité, sauf trois dont la désignation fut laissée au Comité lui-même, sous réserve de confirmation. L'assemblée passa ensuite à l'élection des membres et des suppléants de la commission de contrôle.

b) Comité

Le Comité s'est réuni à trois reprises (le 18.11.40 à Zurich, le 20.12.40 à Berne et le 21.4.41 à Zurich). Les deux premières séances ont été présidées par M. le directeur Cottier, avant la nomination par le Conseil fédéral de M. A. Meili aux fonctions de président central de l'O. C. S. T. Le Comité a procédé aux nominations suivantes :

Désignation provisoire de trois de ses membres, nomination du Bureau ; élargissement temporaire du Bureau à 9 membres par l'élection de M. Wiedemann en qualité de nouveau représentant de la Société des hôteliers; élection de M. le Conseiller d'État Fazan, à Lausanne, au poste de vice-président de l'O. C. S. T.; nomination, en qualité de directeurs, de MM. Siegfried Bittel, directeur de l'ancien Office, et René Thiessing, jusqu'ici chef du service de publicité des CFF.

Le Comité a en outre discuté et approuvé le programme d'action, le budget de 1941, le règlement de service de l'O. C. S. T. et le contrat entre les CFF et l'O. C. S. T. concernant la cession du service général de propagande à l'étranger.

c) Bureau

Le président a convoqué 8 séances consacrées à la préparation des affaires soumises au Comité et à l'étude des objets sortant des attributions de la Direction ou se rapportant à la réorganisation de l'O. C. S. T. (règlement financier, constitution de réserves, règlement de service et échelle des traitements, nomination du personnel, contrat entre les CFF et l'O. C. S. T. au sujet de la vente des billets suisses et l'édition de la revue touristique « La Suisse », organisation du siège auxiliaire de Lausanne).

Le Bureau a voué une attention toute particulière à l'examen des questions rendues délicates par la guerre, touchant l'établissement de lignes directrices en vue de la future politique publicitaire de l'O. C. S. T. et la préparation de la propagande d'après-guerre, comme aussi la publicité de sympathie à l'étranger. Il a en outre élucidé les relations avec l'« Hotelplan », la Fédération suisse des agences de voyages et la Caisse suisse de voyage. Le Bureau a autorisé la Direction à organiser les cours professionnels d'information touristique et s'est occupé enfin de plusieurs questions d'ordre financier, en particulier du problème de l'introduction d'une taxe obligatoire de propagande.

2. Personnel.

L'accroissement de la propagande à l'intérieur du pays provoqua une telle augmentation de besogne au siège principal à Zurich qu'il fallut solliciter des dispenses de service militaire et engager du personnel de renfort. Ledit siège occupait, à fin 1941, outre les deux directeurs 24 employés, dont deux à titre provisoire. Il y a 4 personnes occupées à la succursale de Lausanne. Cet effectif est très restreint, surtout si on le compare à celui de l'ancien Office qui comptait 33 employés avant la guerre. Les agences ont au total 49 employés, dont 4 n'étaient que partiellement au service de l'O. C. S. T., secondant pour le surplus des légations ou consulats surchargés de travail.

3. Finances.

a) Excédent de recettes de l'Office national suisse du tourisme.

Ce solde actif a été intégralement versé à un fonds spécial, qui permettra à notre Office d'organiser de temps en temps des concours graphiques et littéraires et d'encourager, par le versement de primes, d'autres milieux à collaborer à la propagande touristique.

b) Suppression du fonds commun ONST — PTT — CFF — OFT.

Une somme de 100.000 francs, prélevée sur le reliquat de la communauté de propagande, a été attribuée à l'O. C. S. T. au titre de fonds spécial, avec la stipulation que l'Office ne pourrait disposer du capital qu'avec l'assentiment des trois autres partenaires, tandis que les intérêts peuvent être librement affectés par la Direction de l'O. C. S. T. à la publicité touristique à l'étranger.

c) Contributions de membres

Sur ce montant, il avait été versé à la fin de l'exercice une somme de Fr. 202.660,—

Quant à la participation de la Confédération, l'art. 4 de l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 créant un O. C. S. T. prescrit que les dépenses annuelles de la Confédération se composent d'une contribution fixe de 2.500.000 francs et d'une contribution variable, égale au 50 % des cotisations de sociétaires, non compris celles des établissements et administrations fédéraux. Cette contribution ne doit pas dépasser 500.000 francs.

Le budget de la Confédération pour 1941 a réduit à 1,5 million de francs la contribution fixe pour cet exercice, mais il a été prévu que l'O. C. S. T. recevrait en sus une somme de 1 million de francs à prélever sur le crédit pour la création d'occasions de travail, en cas de besoin dûment établi.

Le cours pris par les événements en 1941 a montré que l'on pouvait renoncer à solliciter l'octroi de ce versement supplémentaire. En revanche, les organes de l'O. C. S. T. ont jugé qu'il était de leur devoir d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les tâches qui attendent notre institution de propagande après la guerre et sur la nécessité qui en découle de constituer des réserves. Pour répondre à ces aspirations, le Département fédéral des postes et des chemins de fer s'est déclaré prêt, en décembre 1941, à mettre à la disposition de notre Office, après la guerre, une somme de 1 million de francs dans le cadre des crédits à lui ouverts en vue de créer des occasions de travail. Grâce à cette largeur de vues, dont le Chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer a de nouveau fait preuve à l'égard de l'O. C. S. T., celui-ci a à sa disposition, aujourd'hui déjà, une réserve appréciable destinée à la propagande touristique d'après-guerre. Nous tenons à remercier ici encore M. le Conseiller fédéral Celio de la grande compréhension qu'il témoigne sans cesse à notre institution.